

|                                                                                                 |                                                        |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|
| <b>DEPARTEMENT DE SAONE-&amp;-LOIRE</b><br><b>COMMUNAUTE URBAINE</b><br><b>CREUSOT MONTCEAU</b> | <b>EXTRAIT DU REGISTRE</b><br><b>DES DELIBERATIONS</b> |
|                                                                                                 | <b>RAPPORT N° I-6</b><br><br><b>26SGADL0006</b>        |

**SEANCE DU**  
**28 JANVIER 2026**

**Nombre de conseillers en exercice :**  
**71**

**Nombre de conseillers présents :**  
**53**

**Date de convocation :**  
**22 janvier 2026**

**Date d'affichage :**  
**30 janvier 2026**

**OBJET :**  
**Écomusée - Création d'un emploi permanent**

**Nombre de Conseillers ayant pris**  
**part au vote : 62**

**Nombre de Conseillers ayant voté**  
**pour : 62**

**Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0**

**Nombre de Conseillers s'étant**  
**abstenus : 0**

**Nombre de Conseillers :**

- **ayant donné pouvoir : 9**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 9**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le 28 janvier à dix-huit heures trente** le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle EVA - 71450 BLANZY , sous la présidence de **M. David MARTI, président**

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Yohann CASSIER - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - M. Jean-François JAUNET - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

**VICE-PRESIDENTS**

M. Denis BEAUDOT - Mme Jocelyne BUCHALIK - M. Roger BURTIN - Mme Nadège CANTIER - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Bernard DURAND - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - M. Sébastien GANE - Mme Séverine GIRARD-LELEU - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - Mme Céline JACQUET - M. Charles LANDRE - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - Mme Laëtitia MARTINEZ - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Felix MORENO - Mme Viviane PERRIN - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Laurent SELVEZ - M. Noël VALETTE - Mme Fabrice VESVRES

**CONSEILLERS**

**ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :**

M. Abdoukader ATTEYE  
Mme Salima BELHADJ-TAHAR  
Mme Marie-Claude JARROT  
M. Didier LAUBERAT  
Mme Monique LODDO  
M. Frédéric MARASCIA  
Mme Alexandra MEUNIER  
M. Jean PISSELOUP  
M. Khalid OTMANI  
M. BAUDIN (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD)  
Mme BLONDEAU (pouvoir à M. Bernard DURAND)  
M. BUISSON (pouvoir à M. Georges LACOUR)  
M. COMMEAU (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)  
Mme GHULAM NABI (pouvoir à Mme Jocelyne BUCHALIK)  
Mme MATHOS (pouvoir à M. Roger BURTIN)  
M. PINTO (pouvoir à Mme Montserrat REYES)  
Mme ROUX-AMRANE (pouvoir à M. Cyril GOMET)  
M. TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

M. Denis CHRISTOPHE



Vu le Code général des collectivités,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L.313-1 et L.332-8 relatifs à la création des emplois,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2006-1692 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine,

Vu la délibération relative au régime indemnitaire en date du 15 décembre 2021,

Vu le budget de l'établissement,

Vu le tableau des effectifs,

Le rapporteur expose :

« Aux termes de l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Dans le cadre des évolutions de l'Ecomusée et du développement de ses équipements, le service expositions de l'Ecomusée Creusot Montceau voit ses missions et ambitions nettement augmenter. En effet, l'Ecomusée consacre une part de plus en plus importante aux expositions qu'elles soient temporaires ou permanentes. À titre d'exemple, la refonte de la muséographie du musée de l'Homme et de l'Industrie, qui proposera un parcours de visite totalement renouvelé et innovant, sollicitera de manière accrue le service des expositions.

De la même façon, la création future d'une exposition de synthèse consacrée à la vallée de la céramique viendra compléter le parcours existant de la villa Perrusson.

Enfin, est programmée la réalisation d'une exposition temporaire d'envergure, comparable à celle organisée en 1995 avec le musée d'Orsay, qui est attendue en 2027 au musée de l'Homme et de l'Industrie. D'autres seront accueillies dans les années suivantes.

L'évolution des expositions temporaires, entre le musée de l'Homme et de l'Industrie, la villa Perrusson et le Hors les murs, nécessite des moyens nouveaux pour le service des expositions.

Afin de mieux dimensionner l'équipe dédiée aux expositions, de monter en compétences et de diminuer l'externalisation, il est proposé un ajustement du service des expositions par la création d'un poste de Régisseur technique qui sera chargé d'une part de la maintenance et de l'exploitation de tous les équipements de l'Ecomusée Creusot Montceau (musée de l'Homme et de l'Industrie, villa Perrusson, Pôle de Recherche et de Conservation, Briqueterie) et d'autre part d'assurer la régie des expositions au musée de l'Homme et de l'Industrie, à la villa Perrusson et hors les murs.

Compte-tenu des éléments exposés ci-dessus, il est proposé :

- De créer, à compter du 01/02/2026, au sein du service expositions de la direction de l'Ecomusée un emploi permanent à temps complet, de Régisseur technique, emploi relevant de la catégorie C de la

filière culturelle aux grades d'Adjoint du patrimoine, Adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe, Adjoint du patrimoine principal de 1<sup>ère</sup> classe,

Dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux de fonctionnaire, l'emploi permanent de Régisseur technique pourra être exercé par un agent contractuel relevant de la catégorie C de la filière culturelle sur les grades d'Adjoint du patrimoine, Adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe, Adjoint du patrimoine principal de 1<sup>ère</sup> classe et cela, dans les conditions prévues par les articles L.332-8 à L.332-12 du Code général de la fonction publique.

Dans une telle hypothèse, l'agent retenu devra justifier d'une expérience professionnelle significative dans son secteur d'expertise. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement et au régime indemnitaire applicable. Elle tiendra notamment compte des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice et de celles détenues par l'agent ainsi que de son expérience.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,  
Après en avoir débattu,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE

- De créer, à compter du 01/02/2026, au sein de la Direction de l'Ecomusée, un emploi permanent à temps complet, de Régisseur technique, emploi relevant de la catégorie C de la filière culturelle aux grades d'Adjoint du patrimoine, adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe, Adjoint du patrimoine principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- D'autoriser Monsieur le Président à recruter un agent contractuel en cas de recrutement infructueux de candidat titulaire,
- De dire que les rémunérations sont fixées selon les conditions ci-dessus,
- De mettre à jour le tableau des effectifs,
- De préciser que les crédits sont inscrits au budget et seront imputés sur la ligne correspondante,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Certifié pour avoir été reçu  
à la sous-préfecture le 29 janvier 2026  
et publié, affiché ou notifié le 29 janvier 2026

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,  
  
David MARTI

LE PRESIDENT,  
  
David MARTI

MSP

MSP

Le secrétaire de séance,  
Denis CHRISTOPHE

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'DC' or similar initials, with a long horizontal stroke extending to the left.